

Révision du plafonnement des frais de gestion

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993

Siège Social : Avenue Med V 1002 Tunis

AMEN PREMIERE SICAV, informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, tenu le 28 Novembre 2013, a décidé de réviser le plafonnement des frais de gestion de 413 000 dinars TTC à 474 000 dinars TTC.

Cette révision sera mise en application à partir du 21 Juillet 2014.